

Sujet : [INTERNET]

De : >

Date

Pour :

Bonjour,

Merci de bien vouloir prendre acte de la contribution en pièce jointe

Mes sentiments distingués

Y'

obs. 108

--- Pièces jointes : ---

Contribution ADENOS EP Champguyon 17 10 2022 .pdf

457 Ko



**Association de Défense
de l'Environnement
du Nord-Ouest Sézannais**

**19 Grande Rue
51120 Les Essarts Lès Sézanne**

Les ESSARTS LES SEZANNE 21 Octobre 2022

A l'attention de Monsieur Patrick Roger, commissaire enquêteur,

Monsieur le commissaire enquêteur,

A la lecture de cette contribution dans le cadre de l'enquête publique du parc éolien des Griottes, sur la commune de Champguyon, vous noterez les motivations de notre totale opposition à un tel projet.

A--Les questions d'ordre général ne peuvent être dissociées d'une réflexion sérieuse et constructive. On ne peut se faire une idée précise du sujet, se construire une opinion réfléchie, libre et avisée sur un projet structurant tel celui de CHAMPGUYON sans avoir une analyse et une connaissance plus générale du sujet éolien, ses tenants et aboutissants, la méthode et le climat dans lesquels il a été abordé.

- 1) Les conditions générales** de participation et de communication avec les habitants du village sont à considérer, également vers les citoyens des villages voisins, tout-autant concernés. Pour preuve, l'enquête publique s'adresse officiellement aux villages à distance de 6 km de la commune d'implantation.

Communication et informations sont primordiales dans le contexte des projets éoliens. Elles sont impératives, obligatoires, doivent être complètes et transparentes, en parfaite conformité avec la convention d'Aarhus du 25 juin 1998 qui traite de « l'accès à l'information, participation et accès à la justice en matière d'environnement ».

- 2) **L'attention que les promoteurs apportent à la précision des documents** constitutifs du dossier est tout aussi essentielle. C'est notamment le cas pour les plans de représentation du parc en projet. Là aussi les lacunes ne manquent pas.

Il est clair, par exemple, que la non-représentation des parcs en études alentours du projet en enquête publique vont évidemment **tromper le lecteur** qui ne sera pas en mesure d'intégrer la situation future dans sa globalité ni se faire une idée du devenir du site après intégration du projet, puisqu'il ne peut en avoir connaissance. Cela fait partie des « **oublis à dessain** » que les promoteurs ne manquent pas d'employer, évitant de faire apparaître la concentration si souvent déplorée dans le département de la Marne et particulièrement dans notre Sud-Ouest marnais. Ces défauts manifestes de renseignements devraient être **proscrits et notés comme manquements au devoir d'information et de transparence** dans votre rapport de Commissaire-enquêteur.

- 3) **Si, lors des premières années d'installation d'éoliennes** les promoteurs ne manquaient pas d'annoncer que 75 % des français étaient favorables aux éoliennes, ces mêmes promoteurs se gardaient bien de préciser que **75 % des français sont habitants des villes**. Ce type d'informations tronquée, qui ne manque pas d'influencer les esprits, est très habituelle pour eux. Heureusement, **les jugements de la population sur l'éolien ont beaucoup évolués ces dernières années**, comme l'expriment les documents ci-après.



source : Le Figaro

- 4) Le dernier sondage met en évidence un inversement complet des tendances. **Aujourd'hui, 75,43 % de personnes s'opposent à la loi pour l'accélération de l'implantation de ces machines. Voir ci-dessous.**

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/etes-vous-favorable-a-la-future-loi-pour-accelerer-et-simplifier-l-implantation-d-eoliennes-20220908>

VOTRE AVIS

Êtes-vous favorable à la future loi pour accélérer et simplifier l'implantation d'éoliennes

A 16h 36 09/09/2022 le résultat provisoire est:

Par Le Figaro
Publié hier à 11:20

Oui 24,57%
Non 75,43%
94809 votants

Sans aucun doute, l'excès d'implantations en est une des causes principales (Les Hauts de France et le Grand Est en particulier), mais aussi les grandes disparités que l'on constate selon les secteurs ainsi que des implantations scandaleuses telles les 21 éoliennes sur la montagne Sainte Victoire, implantées en profitant de la covid, sans autorisation aucune ! Et aucune procédure en contestation de surcroît !

Il est par ailleurs flagrant, voire choquant, de constater que le département de la Marne pourrait atteindre bientôt les 950 éoliennes.....



Une partie seulement du panorama vu des coteaux du vignoble de la Côte de champagne entourant la « petite cité de caractère de Sézanne

.....tandis que dans les départements de l'Est les comptes puissent être faits sur les doigts d'une seule main.

Département	Total	En service	Autorisées	Instruites
Marne 51	950	449	184	317
Aube 10	560	385	62	113
Ardennes 08	365	243	122	73
Meuse 55	330	248	31	51
Haute Marne 52	410	200	53	157
Moselle 57	209	138	21	50
Vosges 88	72	35	26	11
Meurthe et Moselle 54	76	58	2	16
Bas Rhin 67	13	13	0	0
Haut Rhin 68	0	0	0	0
Région GrandEst	2985	1769	501	788

Monsieur ROTTNER, vous êtes le Président du Grand Est, ne l'oubliez pas, faites au moins un petit effort !

5) Si au moins les éoliennes pouvaient participer au ralentissement du changement climatique.

Celui-ci est attribué d'une façon quasi-unanime à l'action de l'homme dont les activités outrancières génèrent d'énormes quantités de CO2, gaz qui aggrave sans cesse l'effet de serre que subit notre planète. Bien évidemment, le lobby éolien affirme que l'électricité produite par les aérogénérateurs est décarbonée. Et de comparer avec les électricités produites par les centrales à gaz, à charbon et lignite....

Mais de telles comparaisons ne concernent nullement la France (exemplaire en la matière) dont l'électricité est décarbonée à 92 %. Tout au plus elles pourraient s'appliquer, mais à la marge, pour le gaz justement adossé aux aérogénérateurs !

Même l'ADEME reconnaît aujourd'hui que nos centrales nucléaires produisent une électricité 2 fois moins carbonée que l'électricité éolienne. Toutes les études le confirment.

Nous ne pouvons qu'en déduire que plus on implantera d'éoliennes dans notre pays, plus notre électricité sera carbonée et plus nous accentuerons l'effet de serre.

Plus d'éoliennes en France nous conduirait à supporter un dérèglement climatique encore aggravé.

6) Quelle(s) stratégie(s) adopter ?

Les 9000 éoliennes (environ), implantées sur (partie de) la France, ne sont « utiles aujourd'hui » que parce qu'elles peuvent venir en secours des centrales nucléaires, lesquelles sont devenues le reflet de la négligence et de l'inconséquence des attermoiments décisionnels à tous les niveaux de l'Énergie électrique en France depuis une vingtaine d'années. **La production éolienne, intermittente, aléatoire et non pilotable ne peut être qu'accessoire.**

Une autre raison à ne pas augmenter la part de l'éolien dans le mix énergétique français est la sur-complexification, inutile et très coûteuse, des équipements nécessaires à une gestion des réseaux de plus en plus connectés. L'adaptation de l'écheveau des lignes de connexions vers une multitude de postes de raccordement éoliens a été estimée (le mot a son importance, et en valeur d'aujourd'hui), à **105 milliards d'€**. Une somme colossale à ajouter aux **120 milliards pour les éoliennes elles-mêmes** pour atteindre l'objectif de production porté par le PPE.

De plus, il ne faut pas perdre de vue que le nucléaire, étant reconnu maintenant comme incontournable pour une part majoritaire dans la production d'électricité d'une part, que l'éolien nécessite l'adossement à une énergie complémentaire pilotable telle que le gaz pour pallier son intermittence d'autre part, le coût global des installations futures comportera inéluctablement des superpositions de dépenses.

La France a-t-elle les La France moyens d'une telle double stratégie ?

« Une étude à lire absolument et rapidement mais qui risque cependant d'énerver bon nombre de lecteurs qui s'apercevront où part l'argent de leurs impôts. ... Dans sa dernière et passionnante étude intitulée 'Écologie, le nouvel Eldorado du Fisc', l'association Contribuables Associés ne déroge pas à son habitude : dénoncer la gestion absurde des deniers publics et la manière dans l'État s'enrichit sur le dos des contribuables. »

Valeurs Actuelles, 6 septembre 2022

« Les taxes environnementales coûtent près de 60 milliards par an aux Français. Une étude qui ne manquera pas de susciter la controverse. »

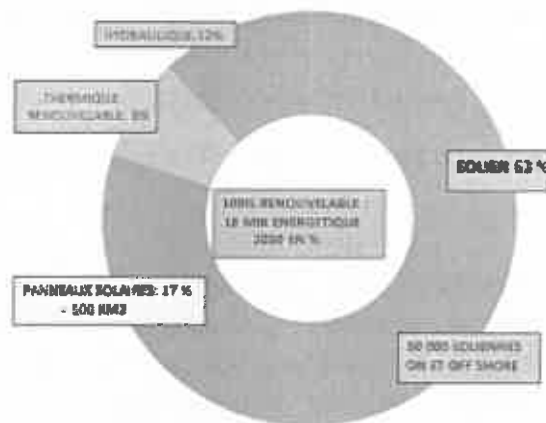
Le Figaro, 1er juillet 2022

A l'évidence, les initiatives courageuses et clairvoyantes, prises par la France il y a plus d'un demi-siècle, si elles n'avaient pas été bêtement sabordées depuis, nous aurient conduits aujourd'hui dans une bien meilleure posture que l'Allemagne, laquelle de longue date, aurait bien voulu nous priver de cet avantage....

7)- Jusqu'où peut aller l'utopie ?

Les études qui voudraient prouver que les ENR seraient en mesure de couvrir 100 % des besoins en électricité de la France entière sont aussi ridicules qu'utopiques. Réalisées par l'ADEME (son budget énorme sur fonds publics) mais également par RTE (obligé sans doute de répondre aux ordres de son principal actionnaire) permettent de comprendre les motivations pour ces études.

Le 100% renouvelable avec quoi: le mix énergétique 2050 vu par l'ADEME



Le mythe du 100% renouvelable, l'Ademe et sa pensée unique: vers une décroissance vertueuse

Le mix énergétique 2020 => 2050

Que faire alors, sans vent ni soleil ? Car il est constaté que le régime des vents est relativement uniforme sur l'Europe ne laissant pas place aux solutions de compensation trop souvent avancé !

Des centrales devraient être en réserve permanente pour fournir, à tout moment, les 80 % d'électricité manquante !! Une double dépense avérée.

Heureusement, aujourd'hui les spécialistes raisonnables ne visent plus de tels objectifs farfelus. Il nous faut revenir à la raison.

8)-Un élément nouveau s'invite aux constats du changement climatique

Le GIEC, dans un récent rapport, a révélé que le dérèglement climatique s'accompagne d'une baisse de l'intensité et de la vitesse des vents. Il a été constaté qu'en France, par exemple, malgré l'augmentation du nombre des éoliennes en production (les nouvelles plus puissantes que les anciennes) la quantité d'électricité éolienne produite n'augmente pas. Et, selon le GIEC, cette baisse accompagnera le dérèglement climatique.

N'oublions pas que le facteur de charge communément cité de 25 % pour les éoliennes sur terre est dans la réalité plutôt de 23 %. Il est même descendu ces derniers temps à 19 %. Une baisse de près de 25% de rendement, ce qui est énorme !

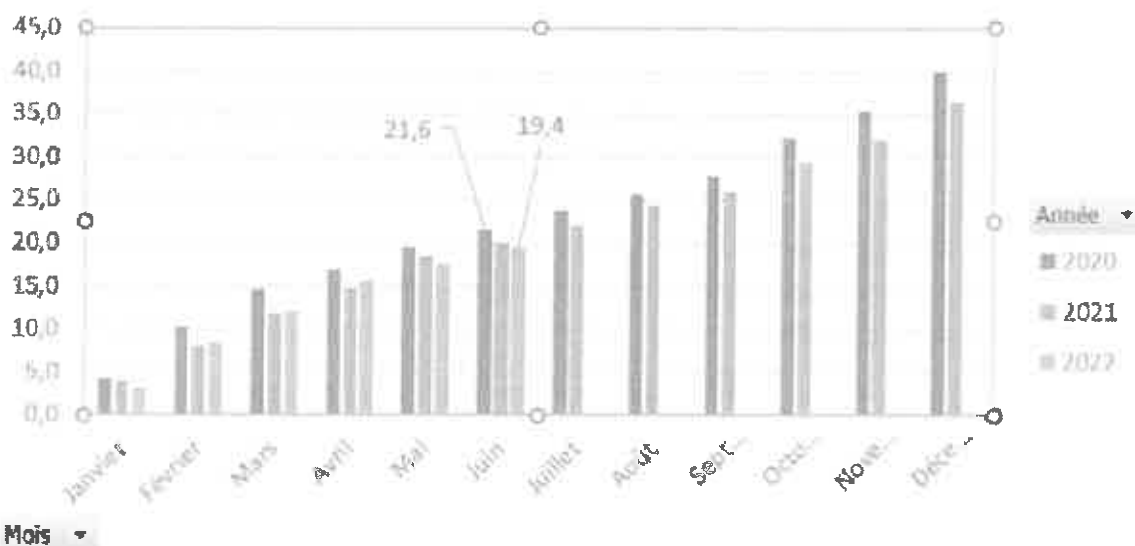
Une baisse de 30 % a même été relevée sur les éoliennes offshore en mer du nord. C'est plus qu'inquiétant.

Pour rappel, une baisse de 10 % de la vitesse du vent entraîne une baisse de 27 % de la production d'électricité.

FILIERE

Somme de TWh

Filière éolienne 2020 2021 2022 Production française cumulée en TWh



L'éolien produit du Co2, accusé du dérèglement climatique, lequel s'accompagne de baisse des régimes des vents ce qui nécessitera d'autant plus le recours aux centrales à gaz pour certains, et au charbon et lignite pour d'autres.... ?

On a le devoir de se poser la question : l'éolien est-il vraiment LA solution de production d'énergie dans la durée ? Nous ne pouvons que confirmer le NON.

9) L'éolien est-il vraiment écologique ?

Assurément **NON** car leur production rassemble nombre de défauts

- Les excavations disproportionnées des minerais de métaux rares et les procédés d'extraction de ces derniers, intégrés aux éléments magnétiques notamment, sont trop souvent menés dans des conditions inhumaines, sources d'accidents, de maladies graves...
- Les éoliennes ne sont fabriquées en France qu'à la marge, tout au plus des montages très partiels et spécifiques.
- L'activité éolienne ne crée que très peu de poste de travail en France. La presque totalité de la fabrication, la logistique et le montage sont pris en charge par des sociétés étrangères. Seules les prestations de VRD, de Géomètre, voire de gardiennage font parfois appel à des entreprises locales.
- Le coût des Transports l'incidence sur le bilan carbone et leur pollution en sont d'autant plus importants.
- 1500 à 2000 tonnes de béton dans le sol excavé au préalable. Parfois plus selon la taille des machines qui augmentent sans cesse. Des socles qui modifient le régime des eaux et atteignent souvent les premières nappes souterraines. Et socles abandonnés lors des repowering, tous constats qui conduisent à une artificialisation des sols, rampante mais contraire aux lois en vigueur.
- Les pales, dont on annonce régulièrement des solutions en étude pour leur recyclage, mais qui sont loin d'être effectives et surtout efficaces. On prétend aussi les livrer aux cimenteries comme combustibles. Mais il faut autant d'autres combustibles pour les brûler.
- Il faudra bien un jour annoncer le bilan carbone de ces « solutions de recyclage des pales d'éoliennes ». Pour enfin découvrir un bilan carbone global et transparent de ces machines.
- Nous nous sommes rendus récemment sur un site sur lequel des pales étaient en cours de découpe. Un chantier laissé jonché de déchets au sol...
- Ne parlons pas de la destruction de la faune volante et des chiroptères, sujet récurant lors des enquêtes publiques. Il est inimaginable de penser que ces machines, dont les extrémités de pales se déplacent jusqu'à 300 km/h, ne feraient aucun dégât.

Et l'argument des promoteurs, de la FEE et autres syndicats selon lesquels les chats, les lignes hautes tension, les voitures etc...contribuent à ces destructions est indigne. Et met en évidence que leurs prétentions ne sont en aucune manière motivées par le respect du milieu naturel et de la biodiversité en général. Leur seul but est de faire des affaires, uniquement et le plus possible. C'est bien clair.

- Il n'est donc pas étonnant, à la lecture des rapports tels de la MRAe de constater des choix contraires aux réglementations, choix souvent récurrents tels les implantations perpendiculaires aux couloirs de migration, des passages résiduels trop étroit, des distances insuffisantes auprès des lisières des bois, et autres anomalies dans le but d'optimiser le nombre de machines.

10) Et quelle place pour l' humain dans tout cela ?

On n'en parle vraiment très peu dans les dossiers d'enquêtes publiques...

Combien de temps a-t-il fallu pour que le syndrome éolien soit enfin reconnu par l'académie de médecine ? et en des termes nuancés.

Combien de temps faudra-t-il pour que la distance entre éoliennes et habitation soit ajustée à la dimension des machines ? avec une distance minimum.

Combien de temps attendrons nous, en France, pour engager les études sur les infrasons transmis par le sol ?

Quand engagerons-nous sérieusement les études à l'image de celles que font d'autres pays européens ? A-t-on peur que les résultats soient contraignants pour l'éolien ? Une toute petite partie des milliards dépensés ne pourrait-elle pas y être utilement engagée ?

Car, enfin, le principe de précaution, si facilement utilisé en France et inscrit dans la Constitution ne peut-il pas être requis eu égard aux nombreuses personnes malades et en difficulté du fait, selon l'article premier de la charte de l'environnement, de ne pas « avoir le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ». En notant que selon l'OMS « La santé est un état complet de bien être physique, mental et social », la santé ne consistant pas en une absence de maladie ou d'infirmité.

B--Le projet éolien présenté par le promoteur INTERVENT pour réalisation projetée sur la commune de CHAMPGUYON s'inscrit parfaitement dans le contexte et les arguments généraux énoncés précédemment.

1- S'agissant de l'information et de la communication avec les citoyens dans des échanges sereins et constructifs, la municipalité de CHAMPGUYON et le promoteur ont visiblement endossé le principe de l'OMERTA.

Proche de ce village et y ayant des amis, J'en fut parfaitement informé et de longue date. Ce point essentiel ayant déjà fait l'objet de remarques argumentées dans plusieurs contributions déposées par ailleurs, je n'ai donc pas à y revenir sinon pour confirmer ma totale solidarité aux opposants sur ce point précis, d'autant que même constat a été mien, dans ma commune des Essarts lès Sézanne. Alors que 14 éoliennes y étaient souhaitées par l'équipe municipale laquelle n'envisageait même pas une réunion publique. Cette omerta m'avait révolté, tout nouveau et novice conseiller municipal que j'étais alors. J'ai pu constater que questionner sur un sujet « secret » m'avait relégué au rang des personnes à éviter.

Une transparence complète et une information ouverte sont à la base de toute démarche démocratique.

Le maire de Champguyon n'a pour le moins pas été à la hauteur de son rôle de représentant des habitants de son village. C'est une énorme faute.

Du reste, des informations sont intéressantes qui apparaissent dans l'une de contribution et reprises dans l'extrait ci-dessous :

« La délibération du 12 12 2018 a été prise par seulement 6 conseillers sur 11 (avec une voix pour et 5 abstentions), 2 absents dont le maire et 3 autres sortis car conflit d'intérêt ».

-Dans cette contribution, deux informations intéressantes :

- La décision a été considérée comme favorable à un tel projet structurant pour 1 voix contre 5 abstentions. 1 seule voix, donc 1 seule personne, est supposée représenter le village entier. Je trouve cela surprenant, en tout cas me choque, en terme de démocratie.
- Ce texte précise que **Mr. Le maire José LAHAYE est « sorti car conflit d'intérêt ».**
- La question qui se pose de suite : Mr le maire a-t-il probablement participé aux réunions de travail avec le promoteur ? et dans quelles mesures ? **Quels intérêts a-t-il dans ce projet ?**

-Par ailleurs, pour justifier sa décision de démissionner alors qu'il venait d'entendre la décision de la CCSSOM de donner un avis défavorable au projet Les GRIOTTES, il répond d'emblée : « Ma décision est réfléchie, je ne vais pas perdre du temps avec des communes qui sabrent MON projet ».

- Curieuse façon de s'accaparer un projet qui impacte l'existence de tout un village qui n'a pas pu donner son avis, ni ceux des villages à distance de 6 km.**
- Ces documents questionnent pour le moins ?**

2- Le plan et documents du parc des Griottes

Le parc des GRIOTTES ne fait aucun état des projets éoliens des communes contigües de Joiselle, Morsain et Neuvy.

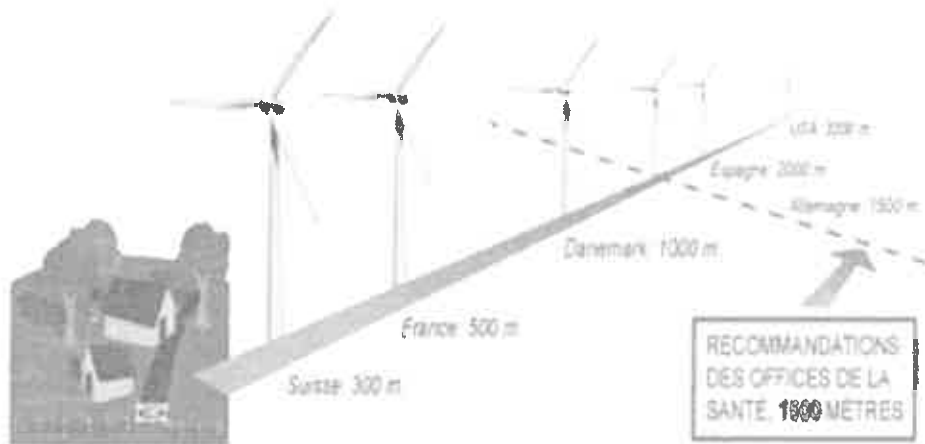
C'est un véritable mitage rampant qui se prépare, particulièrement exclus dans les premières directives et recommandations sur l'environnement.

Champguyon, à terme, serait donc littéralement encerclé sans que le document d'Intervent ne le signale. C'est la MRAe qui en fait état. Oubli ou tromperie bien venue ?

Quant à la disposition des éoliennes, il est intolérable que des promoteurs se prêtent de façon presque habituelle à des choix non conforme à la réglementation.

- Hauteur sous le bas des pales inférieure à moins de 30 mètres. Non conforme.**
- Implantations ne respectant pas la distance minimale de 200 mètres entre l'extrémité des pales et la lisière des bois et bosquets. Non conforme.**
- Alignement (légère courbe) des éoliennes selon une direction perpendiculaire aux lignes de flux migratoires. Non conforme.**
- Conserver un ou des espaces de respiration compte tenu des autres parcs futurs. Non conforme.**

- La distance aux premières habitations est « conforme » mais insuffisante.



- Tout autant, les photomontages (généralement truqués) ne paraissent pas réalistes. Il faut les vérifier. Il faudrait plus de précisions.

3- L'appréciation des éoliennes par les citoyens

Si cette question a été traitée au paragraphe 4 de la première partie, le nombre de contributions, les présences aux réunions et la teneur majoritairement positives des appréciations confirment bien que les habitants des communes se révoltent maintenant très ouvertement contre l'invasion éolienne qui se fait en proximité et tout alentour du vignoble sézannais. Les chiffres ont été indiqués ; Les prévisions sont affolantes, à se demander si la marne n'a pas déjà atteint la puissance installée de l'objectif PPE.

4- L'impact et la dégradation de notre environnement visuel et patrimonial est évident dans le contexte des 3 projets autour de Champguyon.

Les vallées charmantes des petit et grand Morin ne seront plus bucoliques, il suffit de constater l'impact des parcs de Corfélix, de Charleville et de la butte Soigny pour s'en rendre compte. **La saturation visuelle ne pourrait être contestée**

5- Le parc GRIOTTES se situe dans la zone d'exclusion définie par la charte UNESCO. De surcroit, il serait installé **dans l'environnement de châteaux et sites classés**, dont le Château de Réveillon imposant et magnifiquement restauré que je n'ai pas vu cité dans le dossier. Ce parc les Griottes n'a vraiment pas lieu d'être.

6- L'impact sur la santé évoqué dans cadre critique des éoliennes.

- Le syndrome éolien reconnu en mai 2017
- Les problèmes électromagnétiques les courants parasites dans les sols et les conséquences sur les humains et les animaux malades ou qui meurent en quantité dans les élevages... sans que démarches et études sérieuses ne soient engagées...
- Les infrasons, bien connus dans l'industrie et qui ne sont toujours pas considérés dans le cadre de parcs.
- Etc...

7- Les éoliennes et la biodiversité.

C'est certainement selon moi l'une des questions les plus importantes.

Depuis nombre de décennies (et sans doute des siècles), l'homme étudie la nature sous toutes ses formes avec la certitude acquise que tous les êtres sur terre, la faune et la flore participent à un équilibre global, et fragile, où chacun a sa place. J'en suis moi-même persuadé. Les moyens de la recherche progressent sans cesse...

L'homme a fait des dégâts de toutes sortes au point d'y reconnaître notre responsabilité.

J'ai personnellement le sentiment aujourd'hui que pour tout ce qui concerne en particulier les oiseaux, les chiroptères, les insectes de toutes sorte ...toute cette attention portée de si longue date est sur le point de tomber, de s'écrouler comme un château de cartes. On s'apprête à régresser.

C—La promesse d'une loi d'exception ne peut que faire craindre le pire. Et la première mouture était édifiante qui se proposait, pendant 4 années (au départ) de ne pratiquement plus du tout se soucier de la faune, de la biodiversité...Ce serait un drame irréparable ! Les instances environnementales ont vivement réagi.

Le secteur de l'éolien serait particulièrement concerné.

L'éolien que l'on n'hésite pas à installer dans les zones Natura 2000, les zones humides, les znieff et autres secteurs que l'on est sens protéger. On serait prêt à tout pour placer ces machines. Certains ont voulu en aligner 41 dans la zone humide le long de l'estuaire de la Garonne !

La Montagne Sainte Victoire a fait les frais de cette débâcle intellectuelle insensée. 21 machines installées sans aucune autorisation, à marche forcée en profitant de la période covid ! Le site est bafoué, saccagé !

Et aucune action de justice ? circulez il n'y a rien à voir !!

Par la même absurdité, on déboise des ha de forêts pour implanter des panneaux photovoltaïques. On couvre des étangs de panneaux similaires. On est prêt à laisser les promoteurs envahir et couvrir des sites emblématiques de parcs photovoltaïques en s'étonnant des réactions des habitants révoltés.....

Quelle folie nous prend ?

Que vont devenir les Landes si on laisse les promoteurs appâter les propriétaires, voire les maires de communes au lendemain des incendies. Les arbres ne participeraient-ils plus à la collecte et stockage du CO2 ?

Toutes ces décisions contradictoires sont le signe d'une véritable panique de nos dirigeants et du « laissez-faire » qui s'installe alors, seule façon de faire oublier les erreurs récentes de stratégie qu'aucun politique n'a eu la clairvoyance et surtout la force de dénoncer.

On marche sur la tête. On s'accroche aux ENr dans la précipitation. Mais les décisions prises dans la bousculade ne sont rarement les bonnes....

Voilà, Monsieur le Commissaire enquêteur, Le sentiment qui ressort des échanges nombreux avec les adhérents de notre association ADENOS, qui se bat avec détermination dans le Sézannais, et au-delà, contre cet envahissement et ce saccage intolérables d'environnements magnifiques et reposants que nous sommes venus chercher dans les espaces ruraux.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération cette contribution, reflet sincère d'un constat de reniement de ce qui constitue les merveilles irremplaçables de la vie sur notre planète.

Recevez, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Marc SCHNELL

Président association ADENOS

Nota : Contribution envoyée en Pdf et par mail à l'adresse suivante.

ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

